



*Cinquième réunion d'information de la Cour pénale internationale à
l'intention du corps diplomatique*

Recueil de déclarations

La Haye, le 26 octobre 2005

Philippe Kirsch, Le Président

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à la cinquième séance d'information à l'intention du corps diplomatique. La Cour continue à vous informer des actions qu'elle entreprend. L'objectif de ces réunions diplomatiques est d'améliorer la communication entre les États parties et la Cour et de vous tenir informés des progrès réalisés par la Cour.

J'espère que le dossier d'information que vous avez reçu la semaine dernière vous a aidé à préparer la réunion d'aujourd'hui. Vous pourrez poser vos questions sur les informations y figurant ou sur d'autres sujets à la fin de nos exposés.

Nous souhaitons aujourd'hui centrer nos exposés sur un certain nombre de points importants en vue de la prochaine Assemblée des États parties. Le Procureur va faire le point sur les actions menées dans le cadre des trois enquêtes en cours. Le Greffier va vous exposer les défis que s'apprête à relever la Cour, tant sur le terrain qu'au siège. Le Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États parties va vous informer des préparatifs en vue de la prochaine Assemblée. Je vais en quelques mots revenir sur l'activité générale de la Cour et sur ses incidences sur le projet budgétaire pour 2006.

La Cour Pénale Internationale a maintenant lancé ses premiers mandats d'arrêt. Le 14 Octobre, la Chambre préliminaire II a levé les scellés dont faisaient l'objet cinq mandats d'arrêt délivrés contre des hauts responsables de l'Armée de Résistance du Seigneur pour des crimes commis en Ouganda depuis juillet 2002. La gravité des accusations portées dans les mandats d'arrêt est un important rappel pour nous tous de la nécessité d'une cour pénale internationale.

Ces mandats d'arrêt reflètent également le fait que la Cour est maintenant solidement dans la phase judiciaire de ses opérations. Des enquêtes sont actuellement menées dans trois situations – République Démocratique du Congo, Ouganda et Darfour, Soudan. La Cour a développé une présence significative sur le terrain en relation avec ces enquêtes.

Les procédures sont en cours en phase préliminaire. De nombreuses décisions ont été prises par les Chambres préliminaires I et II. Vous pourrez les trouver sur le site Internet de la Cour. En effet, la Cour a été active dans ses opérations judiciaires: Depuis le 1^{er} janvier 2005, 31 décisions judiciaires écrites ont été rendues par les Chambres. Egalement, 260 documents, dont des applications, des décisions et des rapports, ont été enregistrés.

Soumise à la coopération des Etats pour l'arrestation et la reddition des personnes, la phase de jugement pourrait débiter prochainement. Comme le Procureur et le Greffier vous l'expliqueront dans quelques instants, la poursuite d'enquêtes complexes et la mise en œuvre des autres activités statutaires de la Cour sur le terrain impliquent de nombreux défis. Ils incluent: d'assurer la sécurité du personnel de la Cour, des victimes et des témoins; et d'organiser des moyens de transport, de logistique et de communication adéquats. De plus, chaque situation impose à la Cour ses propres exigences particulières, comme par exemple en terme de capacité en langage local.

De telles actions sur le terrain justifient certainement l'augmentation du projet de budget pour 2006 qui nous paraît indispensable. Comme vous le savez sûrement, la Cour a proposé un budget en croissance de 23,3 % par rapport à celui de l'année dernière. Cette augmentation s'explique non seulement par les activités menées sur le terrain, mais également par les coûts qu'entraînent les procédures se déroulant au siège de la Cour. En 2006, la Cour devrait poursuivre sa phase préliminaire pour les trois situations et, si les États collaborent, passer à la phase du procès dans deux dossiers. Les procédures de la Cour impliquent des coûts spécifiques (exigences linguistiques énoncées dans le Statut et découlant des différentes situations, obligations de la Cour vis-à-vis des témoins et des victimes, etc.).

Comme vous le savez certainement, le Comité du budget et des finances s'est réuni le mois dernier à La Haye. La Cour vient de recevoir son rapport. Il est en cours d'étude mais permettez-moi de vous en exposer les principaux points. Le Comité du budget et des finances ne demande pas de réductions substantielles des coûts entraînés par les situations, mais recommande, en revanche, une baisse totale d'environ 3,3 % du projet de budget.

Le Comité du budget et des finances a étudié attentivement la proposition du Bureau concernant l'ouverture d'un Bureau de liaison de la CPI à New York et ses incidences budgétaires. Le Comité a conclu que cette initiative permettrait de répondre aux besoins avérés de la Cour et que le coût de cette opération lui semblait raisonnable.

Le Comité du budget et des finances a également étudié trois rapports transmis par la Cour concernant les locaux permanents. La Cour a indiqué qu'il n'était pas nécessaire que le Comité ou l'Assemblée donne un avis ou prenne une décision définitive cette année. En ce qui concerne les locaux provisoires, le Comité a bien pris note de l'impasse dans laquelle se trouve la Cour pour la prochaine étape de sa croissance. Le Comité demande instamment au pays hôte de mettre tout en œuvre pour qu'en 2006, la Cour puisse se développer conformément aux prévisions de recrutement indiquées.

La Cour demeure résolue à poursuivre la mise en place de son Plan stratégique. Ce Plan devrait être finalisé au printemps 2006. Dans cette optique, un modèle de capacité de la Cour est élaboré à l'heure actuelle et devrait être achevé à la fin de 2005. L'un des objectifs de ce modèle est de permettre d'évaluer les besoins en effectifs de la Cour dans la perspective de son installation dans les locaux permanents. Le Comité du budget et des finances avait par le passé approuvé la stratégie envisagée par la Cour aux fins de la réalisation du Plan stratégique. Lors de sa dernière session, le Comité a jugé souhaitable que la priorité soit donnée à ce Plan stratégique. Ce Plan est donc une priorité essentielle de la Cour.

À présent, laissez-moi vous parler des actions à venir de la Cour. Bien que la Cour ait progressé dans son action sur le terrain et dans les procédures menées au siège, sa mission ne peut être entièrement remplie sans une coopération des partenaires extérieurs. Cette coopération est essentielle, s'agissant notamment d'assurer le recueil et la conservation des éléments de preuve, le partage des données, l'arrestation et le transfert des personnes accusées à la Cour. Au moment où la Cour vient de délivrer ses premiers mandats d'arrêt, cette coopération est encore plus vitale. Il ne peut y avoir de procès sans arrestations ni redditions.

Je passe maintenant la parole au Procureur, qui va vous exposer de façon plus détaillée les actions entreprises dans le cadre des trois enquêtes.

Luis Moreno-Ocampo, Le Procureur

Merci M. le Président. Excellences, mesdames et messieurs, comme convenu, j'ai l'honneur de vous informer des activités que nous menons dans le cadre de nos trois enquêtes.

Ouganda

Je souhaite commencer par vous exposer de façon plus détaillée l'enquête en Ouganda, au vu des mandats d'arrêt qui ont été délivrés dans le cadre de celle-ci.

Le 28 juillet 2004, après avoir procédé à une analyse préliminaire comme le prévoit le Statut de Rome, j'ai décidé d'ouvrir une enquête sur la situation dans ce pays.

Le critère de sélection de la première affaire a été sa gravité. Nous analysons la gravité de tous les crimes commis dans le nord du pays par l'ensemble des factions en présence (Armée de résistance du Seigneur, UPDF, etc.). Les crimes commis par l'ARS étaient bien plus nombreux et bien plus graves que ceux perpétrés par les autres groupes. Nous avons donc commencé par mener une enquête sur l'ARS.

Au cours de cette enquête, nous avons continué à rassembler des informations sur les autres groupes. Nous avons collecté des documents et mené des entretiens auprès de différentes sources. Nous allons poursuivre notre travail de collecte concernant les accusations sur les autres factions, afin de déterminer si les critères énoncés par le Statut de Rome sont bien réunis et si nous avons satisfait à l'obligation de focaliser nos poursuites sur les principaux responsables des crimes commis.

L'enquête a été menée par une équipe internationale, mise en place par le Bureau du Procureur et le Greffe. Cette équipe travaille dans des conditions très difficiles, en enquêtant sur des crimes de masse alors que le pays est en proie à un conflit armé.

Par groupes de deux ou trois personnes, nous avons mené plus d'une cinquantaine de missions en Ouganda. La majeure partie de notre enquête a été réalisée en neuf mois. Nous avons pris un certain nombre de mesures afin de protéger les témoins potentiels, les victimes et nos enquêteurs.

Le 6 mai 2005, nous avons déposé une demande de mandats d'arrêt auprès de la Chambre préliminaire II, à l'encontre de cinq des hauts responsables de l'ARS, y compris contre son dirigeant Joseph Kony. Nous avons demandé que cette requête et que les mandats soient mis sous scellés, et ce, essentiellement pour des raisons de sécurité.

Le 8 juillet 2005, la Chambre préliminaire a délivré les cinq mandats d'arrêt. Depuis cette date, nous avons pris des dispositions en vue de la levée des scellés. Le Gouvernement ougandais est le principal responsable de la sécurité sur le terrain. En collaboration avec la Division des victimes et des témoins du Greffe, nous avons mis en place des mesures de protection des victimes et des témoins potentiels. Compte tenu de ces mesures, la Chambre préliminaire a pris la décision le 13 octobre 2005 de lever les scellés dont faisaient l'objet les mandats d'arrêt.

Les six attaques sur lesquelles porte notre enquête sont les plus importantes menées par l'ARS dans le nord de l'Ouganda depuis juillet 2002. Ces attaques ont été menées dans différentes régions de l'Ouganda.

Les mandats d'arrêt ont été délivrés à l'encontre de cinq hauts responsables de l'ARS pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Ces personnes sont accusées de viols, de meurtres, de réduction en esclavage et en esclavage sexuel, et d'enrôlement d'enfant par la force.

Joseph Kony est le chef absolu de l'ARS et a droit de vie ou de mort au sein de son armée. Nous avons réuni des preuves démontrant la façon dont il a personnellement dirigé la campagne criminelle de l'ARS. Vincent Otti est son bras droit et a personnellement dirigé certaines attaques contre des civils en Ouganda. En sa qualité de commandant de l'ARS, Raska Lukwiya est responsable de certaines des plus terribles attaques menées par celle-ci pendant la période sur laquelle a porté notre enquête.

Dominic Ongwen était commandant de brigade dans l'ARS, et a dirigé la plus violente des quatre brigades qui la composent. Ces dernières semaines, on a signalé qu'Ongwen avait été tué lors de combats, à la suite de l'attaque d'un camp de personnes déplacées.

L'ensemble de nos activités est guidé par la défense des intérêts des victimes et nous avons toujours à cœur de respecter les coutumes locales. Mon équipe a mené plus de vingt missions en Ouganda afin d'entendre les préoccupations des responsables locaux, notamment des chefs traditionnels, des représentants religieux et gouvernementaux, des députés et des ONG locales et internationales.

J'ai également tenu des réunions à La Haye avec les dirigeants des communautés lango, acholi, teso et madi. Nous avons convenu de collaborer et de concentrer nos efforts afin que justice soit rendue, et obtenir ainsi la réconciliation, la reconstruction des communautés et la fin de la violence dans le nord de l'Ouganda.

Notre action introduit une notion de justice dans le cadre d'une stratégie globale. Ces efforts peuvent se renforcer mutuellement. Nous avons, par exemple, appris de sources sûres que des membres de l'ARS sont retournés à la vie civile à la suite de la délivrance des mandats d'arrêt. À leurs yeux, ces mandats d'arrêt sont la preuve que la communauté internationale prend la situation au sérieux et qu'il ne s'agit plus d'une simple crise locale. Voulant éviter les défections, les dirigeants de l'ARS proclament que la CPI va délivrer des mandats d'arrêt à l'encontre de tous les combattants. Il est capital de faire comprendre que nous ne concentrons nos efforts que sur les principaux responsables des crimes commis. La notion de justice qu'implique notre travail peut permettre d'isoler les hauts responsables et contribuer ainsi à la sécurité du pays et à la fin de la violence.

La prochaine étape est l'arrestation des personnes recherchées. Les mandats d'arrêt délivrés par la CPI vont permettre de renforcer les efforts internationaux déployés pour l'arrestation des quatre suspects. C'est aujourd'hui aux États parties et à la communauté internationale de procéder aux arrestations. Certains rapports indiquent que les fugitifs se déplacent entre trois pays : l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Soudan. Avec le soutien de la communauté

internationale, ces pays doivent collaborer étroitement afin d'obtenir l'arrestation de ces personnes.

République démocratique du Congo

En ce qui concerne la situation en RDC, compte tenu de l'ampleur des crimes et du nombre de groupes armés en présence, nous devons procéder par étapes. Nous commençons donc par une ou deux affaires, sélectionnées en fonction de leur gravité, tout en continuant à constituer des dossiers pour d'autres affaires. D'après nous, c'est dans la région d'Ituri qu'ont eu lieu les crimes les plus graves sur la période qui nous intéresse. Nous avons ensuite identifié les différents groupes et défini ceux qui étaient les plus impliqués dans les crimes perpétrés.

Nous avons poursuivi nos missions sur le terrain. En collaboration avec le Greffe, nous avons ouvert un bureau extérieur à Kinshasa. Nous sommes également présents à Bunia.

Nous avons entendu des témoins, des personnes bien informées des faits pour avoir appartenu à l'un ou l'autre des groupes visés et des suspects. Nous avons réuni des documents et des données concernant les crimes, les liens entre les différents éléments et la structure militaire. Nous poursuivons également, en partenariat avec le Greffe, notre travail de protection des témoins.

Les conditions de transport, de sécurité et de logistique restent des défis importants. Nous sommes toujours fortement tributaires de la MONUC. Mille sept cents kilomètres séparent notamment Kinshasa de Bunia, ce qui nous contraint à organiser une liaison aérienne avec les avions de la MONUC. Ces mouvements ne peuvent se faire que si l'espace aérien est accessible et si ces vols ne sont pas annulés, ce qui arrive fréquemment. Dans certaines zones, il n'y a pas d'alternative sûre à l'hébergement dans les camps de maintien de la paix. Ces questions de sécurité et de logistique (la difficulté de sécuriser une zone dans les camps, par exemple) nous ont contraints à reporter ou à annuler certaines missions. En dépit de certains problèmes juridiques et d'organisation, le soutien sur le terrain est généralement bon. Notre objectif est d'être aussi autonomes que possible compte tenu des circonstances, mais, dans certaines zones, nous ne pourrions pas faire notre travail sans un certain soutien.

Darfour

En ce qui concerne la situation au Darfour, j'ai informé le Conseil de sécurité le 29 juin 2005, des actions que nous avons entreprises. Vous pouvez consulter ce rapport sur notre site Internet.

L'équipe que nous avons recrutée est composée d'enquêteurs, d'analystes, de personnel présent sur le terrain ainsi que d'interprètes spécialisés dans les dialectes locaux. Cette équipe a suivi une formation sur, entre autres, les aspects juridiques des éléments des crimes, la stratégie d'enquête, les crimes à caractère sexuel et la culture et la société locales.

Nous avons obtenu la coopération de différentes sources susceptibles d'apporter des éléments de preuves, notamment des organisations et des particuliers. Nous avons réuni et analysé des documents, des enregistrements vidéo et des photographies. L'équipe a effectué une douzaine de missions dans des pays tiers afin de rencontrer des témoins, dont des victimes. Nous avons diligenté des missions au Tchad afin de mettre en place une présence opérationnelle sur le terrain.

Nous menons actuellement une analyse des procédures nationales et des questions de recevabilité.

Nos relations avec le Gouvernement soudanais sont bonnes. Nous avons eu des réunions d'étude et reçu des informations relatives aux procédures nationales. Notre enquête ayant débuté hors des frontières nationales, nous n'avons pas encore présenté de demandes de coopération au Gouvernement soudanais. Il est essentiel d'obtenir une coopération sans faille pour mener une enquête efficace.

Le Conseil de sécurité a encouragé la Cour à poursuivre ses efforts pour promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Il a également souligné la nécessité de réconcilier les populations touchées et de restaurer une paix durable. Nous allons poursuivre notre action dans ce sens et intégrer la notion de justice dans la stratégie globale. Nous nous réjouissons aussi de collaborer avec l'Union africaine, conformément à la résolution adoptée par le Conseil à cet égard.

Analyse

En plus des trois enquêtes déjà ouvertes, nous analysons actuellement sept situations préoccupantes. Nous sommes en train d'organiser des missions en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire afin de rassembler des informations complémentaires conformes aux critères énoncés à l'article 53 du Statut. Notre projet de budget prend en compte l'ouverture d'une quatrième enquête en 2006.

Coopération

L'ensemble de la Cour a besoin de la collaboration de la communauté internationale. Nous sommes reconnaissants des fortes marques de soutien dont ont fait preuve nombre de partenaires. Afin de mener à bien notre mission, nous avons besoin de la coopération concrète et pratique de tous les États parties.

Le Bureau du Procureur a ainsi besoin d'informations pour mener des enquêtes impartiales et efficaces. À ce jour, seuls deux États parties ont conclu avec nous des accords visant à partager des informations confidentielles. Le Bureau du Procureur et le Greffe ont souvent besoin d'une aide logistique afin d'entreprendre des missions opérationnelles sur le terrain. Il nous faut parfois un soutien politique pour pouvoir rencontrer les témoins et avoir accès aux preuves. Nous avons besoin de toute l'aide possible pour créer les conditions nécessaires à une arrestation. Les États parties doivent collaborer avec les organisations régionales et internationales afin que nous puissions mener à bien notre mission dans le meilleur environnement possible. C'est en nous engageant tous en ce sens que nous pourrions nous rapprocher des objectifs énoncés dans le Statut de Rome.

M. Bruno Cathala, Greffier de la CPI, va à présent vous présenter certains des défis qui nous sont lancés et la façon de les relever dans ce contexte.

Bruno Cathala, Le Greffier

Excellences,

Mesdames, messieurs,

J'ai le grand plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui dans le cadre de cette cinquième séance d'information à l'intention des membres du corps diplomatique.

Mon intention est de vous présenter sommairement les activités menées actuellement par la Cour pénale internationale ainsi que les événements attendus pour l'an prochain, qui figurent déjà dans le projet de budget 2006 tel qu'il vous a été transmis au début du mois de septembre. Afin d'être encore plus concret, des images seront projetées derrière moi qui décrivent parfois mieux que mes mots les réalités du terrain.

La Cour est active sur le terrain dans le cadre de trois situations complexes et difficiles. Elle est dans le même temps résolument engagée dans des activités judiciaires ici, à La Haye. Je commencerai par les opérations extérieures (faisant suite à ce que je vous avais déjà présenté en juin) et enchaînerai quelques éléments relatifs aux sessions de la Cour.

En ce qui concerne les opérations extérieures, la Cour doit relever le défi d'assurer la sécurité du personnel travaillant sur le terrain ainsi que la protection et le soutien approprié des victimes et des témoins. Cela nécessite souvent la mise en place de systèmes flexibles, aux temps de réaction rapide, permettant ainsi d'intervenir en s'adaptant à des situations très instables. Vous serez d'accord avec moi pour dire que l'environnement dans lequel la Cour travaille peut être qualifié pour le moins de difficile.

La création et la mise au point d'une « couverture » de sécurité pour les opérations de la Cour ont nécessité de nombreux contacts avec vos différents gouvernements et les forces de sécurité qui peuvent intervenir localement. J'aimerais à ce stade exprimer ma particulière reconnaissance pour l'appui matériel et les ressources humaines mises à notre disposition par certains Etats. L'évaluation initiale des menaces, l'intégration au système de sécurité des Nations Unies et la

sélection, l'embauche et la formation de gardes à l'échelle nationale font également intimement partie de ce système de sécurité, qu'il reste à développer et à parfaire en les adaptant à notre mission particulière.

La Cour doit également dans ce cadre se doter de moyens de transport fiables et de modes de transmission protégés. Les routes sont souvent bloquées en raison de pluies excessives ou truffées de mines. Les véhicules adaptés à ces conditions sont indispensables pour transporter nos équipes. Mais il faut aussi pouvoir compter pleinement sur eux, par exemple, pour prendre en charge des témoins importants qui doivent être entendus dans des lieux discrets, sécurisés et spécialement aménagés à cet effet. Le véhicule doit alors être parfois un véhicule blindé aux vitres teintées ou qui se fond dans le paysage local. Nous avons la responsabilité de mettre en œuvre ce qui est en notre pouvoir pour minimiser le risque encouru par ces personnes.

En outre, le fait que l'environnement peut radicalement différer d'un pays à l'autre s'est révélé être un facteur particulièrement contraignant. Les privations et les mauvaises conditions d'hygiène ont eu des conséquences sur le fonctionnement de la Cour. Vous ne serez pas étonnés d'apprendre qu'une grande proportion des employés de la CPI (environ 80 %) travaillant sur le terrain sont rentrés malades au siège. La malaria n'est qu'une des maladies que nos employés doivent combattre, le nombre de virus en circulation ne devant pas être sous-estimé.

J'ai mentionné tout à l'heure que la protection et le soutien adéquat des témoins est une priorité pour la Cour. Que faut-il faire pour se doter de ces mécanismes et systèmes sur le terrain ?

En termes de protection, j'aimerais de nouveau souligner que votre coopération et votre aide sont cruciales. Si le personnel spécialisé de la CPI travaille avec les autorités locales dans le cadre de programmes de réinstallation à l'échelle locale, il demeure essentiel, dans certains cas particuliers, d'être en mesure de réinstaller des témoins à l'extérieur des pays, spécialement les témoins importants qui sont sérieusement menacés.

Bien que le programme de réinstallation à l'échelle locale puisse sembler plus aisé à mettre en place, il s'agit d'un processus nécessitant l'intervention de toute une équipe et l'appui de réseaux

locaux fiables. Au sein de ces derniers les personnes dignes de confiance qui sont en mesure de communiquer avec le témoin dans sa langue ou son dialecte, qui connaissent les villages avoisinants et qui peuvent aider efficacement le témoin et les membres de sa famille tout au long de ce processus, jouent un rôle particulièrement important. Nous ne devons pas perdre de vue que les témoins que nous devons entendre sont parfois malades, ont souvent besoin d'un soutien psychologique spécialisé adapté ou ont été victimes de violences sexuelles, ou encore qu'il s'agit de personnes âgées ou d'enfants.

Il est également essentiel de fournir en temps opportun des informations précises concernant le rôle que joue la CPI et les activités qu'elle exerce pour aider les communautés touchées à comprendre la Cour et son influence potentielle.

Monsieur le Président a déjà abordé la question de la stratégie de communication commune adoptée par la Cour. À ce sujet, j'aimerais parler plus longuement de la fonction de sensibilisation que le Greffe est chargé de remplir sur le terrain. Cette fonction ne se limite pas à diffuser l'information concernant la Cour en général, mais elle consiste dès aujourd'hui, et encore davantage l'an prochain lors de l'ouverture de deux procès, à fournir des renseignements sur l'avancement des procédures judiciaires.

La Cour doit, dans le cadre de ses activités de sensibilisation, compter sur les conseils actifs, l'appui et le travail acharné d'acteurs sur le terrain pour assurer une communication efficace. Dans certains pays les avocats comme les membres de la presse sur place ne peuvent être joints par Internet. La transmission et la consultation de documents par Internet sont pour ainsi dire impossible, en raison de la durée excessive du processus ou parce que l'Internet ne fonctionne tout simplement pas. Sauf à prendre le risque d'une rupture dans la communication entre La Haye et les lieux d'intervention de la Cour, des représentants de la Cour doivent être sur place pour remettre aux avocats et aux journalistes locaux du Congo des copies papier.

Il en est de même pour entrer en contact avec les populations affectées afin de distribuer des documents d'information ainsi que des formulaires standard de demande ou encore pour permettre la représentation en justice des victimes. Cela ne nécessite pas que des moyens

financiers ; Il faut aussi entretenir un réseau d'intermédiaires fiables. La Cour considère que la formation adéquate de ces intermédiaires est une priorité.

Soulignons que lorsqu'elle travaille avec des partenaires et intermédiaires locaux, la Cour estime qu'elle doit adapter ses méthodes de travail aux cultures et particularités locales.

Toutes les activités qui précèdent ne peuvent être réalisées sans un appui administratif solide et organisé de manière pragmatique. L'administration, depuis La Haye ou depuis les bureaux sur le terrain, doit efficacement soutenir l'activité des équipes en assurant notamment l'approvisionnement en services et en biens, le recrutement de personnel local selon les besoins, l'établissement de voies de communication permettant d'établir un échange permanent entre le quartier général et les équipes dans les différents pays d'intervention.

Permettez-moi maintenant, s'agissant des sessions de la Cour, de tenter d'en décrire les enjeux tels que nous les percevons aujourd'hui.

Les règles de procédure créées par les documents statutaires ainsi que par le Règlement de la Cour sont dans une grande majorité nouvelles. Elles sont appelées à être interprétées et développées. C'est déjà le cas aujourd'hui notamment depuis que les équipes du procureur, les conseils de la Défense et les représentants légaux de victimes interviennent devant la Cour. Cette intense activité se solde, et continuera à se solder, entre autres par une augmentation significative des activités du service de traduction et d'interprétation.

En effet pour garantir la tenue d'un procès juste et public, les participants à la procédure doivent pouvoir s'exprimer dans leur langue, et, dans ce cadre, ils doivent pouvoir avoir recours aux services d'un interprète. La difficulté est alors de trouver des interprètes parlant les langues que parle l'accusé, les témoins (s'ils parlent une langue différente de celle que parle l'accusé), les victimes, etc. Les missions accomplies par la Cour sur le terrain ont clairement révélé, entre autres, qu'il est extrêmement difficile d'interpréter de manière adéquate certaines langues rares, par exemple le zaghawa et le massalit qui ne sont pas des langues écrites. En outre, dans certains pays, le manque de connaissance de langues étrangères rend difficile le fait de trouver des

candidats capables éventuellement d'interpréter et qui sachent écrire voire parler l'anglais ou le français, les langues de travail de la Cour. Les exigences en matière de sécurité et d'ordre médical auxquelles une personne doit satisfaire pour travailler auprès de la Cour en tant qu'interprète ont bien du mal à être remplies par la plupart des candidats rencontrés lors des missions accomplies par la Cour.

Lorsque les mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire à l'encontre de cinq hauts responsables de l'Armée de résistance du Seigneur, active en Ouganda, les traducteurs de la CPI ont dû traduire ces documents en acholi. Il s'agit en apparence d'une tâche tout à fait habituelle. Elle s'est toutefois transformée en un énorme défi pour la Cour, certains des termes juridiques que nous employons n'ayant aucun équivalent dans cette langue à tel point que nous avons dû en inventer. Nous avons besoin de traducteurs et de linguistes ou experts en linguistique qui sont en mesure de surmonter cette énorme difficulté tout en respectant scrupuleusement les règles morphologiques et étymologiques de ces langues locales.

Les activités judiciaires doivent être soutenues par une logistique sécurisée et fiable. La salle d'audience, dans laquelle des audiences ont déjà été tenues, est en état de fonctionnement. Le système audio et vidéo et le système informatique sont en place et doivent être suffisamment fiables pour ne pas courir le risque de voir la procédure fréquemment interrompue en raison de défaillances. Ces systèmes de communication sont également, comme vous le comprendrez aisément, intrinsèquement liés à la notion de procès public. Les procès se tiennent au siège de la Cour, loin des populations locales. La Cour doit être en mesure de veiller à ce que la procédure soit publique et puisse être suivie par les personnes qui attendent que justice soit rendue.

Plusieurs autres exemples pourraient s'ajouter aux quelques uns qui précèdent, particulièrement en ce qui concerne les victimes et les témoins. Je les développerai lors d'un de nos prochains rendez-vous. Mais j'aimerais souligner avant de conclure que pour faire face à ces multiples challenges tout est important. C'est le cas spécialement des bâtiments mis à la disposition de la Cour qui doivent être adaptés à ces défis tant par leur contenance que par leur organisation.

J'espère avoir, par cette rapide description de nos activités, été en mesure de traduire par des images ce qui a été clairement indiqué dans l'introduction et dans le corps du projet de budget, notamment le fait que l'augmentation du budget pour 2006 était attribuable pour partie aux activités extérieures de la Cour et pour partie aux sessions de la Cour.

En conclusion, j'aimerais souligner que le succès de la Cour repose sur une très délicate « alchimie » entre des travaux judiciaires de grande qualité et une institution fonctionnelle apte à travailler de manière souple, efficace et planifiée. C'est cet équilibre fragile que la Cour essaye tous organes confondus de préserver au jour le jour. Comme vous l'aurez compris nous avons besoin de votre soutien pour y parvenir de manière à faire vivre la lettre et l'esprit qui ont présidé à l'élaboration du Statut de Rome.

Medard Rwelamira, Le Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États parties

M. le Président,

M. le Procureur,

M. le Greffier,

Excellences,

Mesdames et messieurs,

C'est un plaisir d'être parmi vous pour vous informer des principaux faits nouveaux concernant les États et la Cour. Je vais me limiter à souligner certains points dans la mesure où presque toutes les informations sont dans le dossier que vous avez reçu.

Dernières ratifications

Nous saluons les derniers pays ayant ratifié l'Accord sur les privilèges et les immunités de la Cour, à savoir le Belize, le Burkina Faso, Chypre, le Lesotho, le Libéria, le Paraguay et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le nombre total de pays ayant ratifié cet Accord s'élève donc à 31.

Quatrième session de l'Assemblée

Les invitations à la quatrième session de l'Assemblée qui aura lieu à La Haye du 28 novembre au 3 décembre 2005 et à la reprise de la session qui aura lieu à New York les 26 et 27 janvier 2006 ont été envoyées aux États parties, observateurs et invités le 18 mars dernier. Compte tenu de l'ordre du jour de cette Assemblée, la quatrième session se déroulera sur six jours, jusqu'au samedi 3 décembre inclus.

La disposition des places attribuées aux participants à la prochaine session de l'Assemblée a été définie conformément à la recommandation énoncée dans la décision ICC-ASP/1/Décision 4, du 3 septembre 2002. C'est ainsi que, lors de la réunion de Bureau qui a eu lieu à New York le 16 juin 2005, le Président de l'Assemblée des États parties, S.A.R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid

Al'Hussein, a tiré au sort l'État partie qui occupera le premier bureau lors de la quatrième session de l'Assemblée. C'est le Nigéria qui a été tiré au sort. Les États observateurs et les États invités seront placés respectivement derrière les États parties par ordre alphabétique anglais.

Tous les États ont reçu, fin septembre 2005, une note sur les inscriptions et les pouvoirs. Les formulaires d'inscription et le Guide pratique du participant sont disponibles en anglais et en français sur le site Internet de la Cour. Nous invitons les représentants à s'inscrire dès que possible afin d'accélérer la délivrance des badges pour la conférence. Veuillez noter que, pour les États parties, nous devons recevoir les pouvoirs ainsi que le formulaire d'inscription pour chaque membre de la délégation.

Le 28 septembre 2005, le Secrétariat a fait parvenir aux États parties une copie de l'ordre du jour provisoire de la quatrième session et de la reprise de la quatrième session. Nous préparons actuellement un ordre du jour modifié. À cet égard, nous rappelons que nombre de documents, notamment le projet de budget-programme pour 2006 et le tout récent rapport du Comité du budget et des finances (CBF), sont disponibles sur le site Internet. Les principaux points à aborder par l'Assemblée sont, entre autres, le projet de budget-programme pour 2006, les arriérés des États parties, le Bureau de liaison à New York, le Projet de Code de conduite professionnelle pour les conseils, les locaux permanents, les directives sur le personnel fourni à titre gracieux et le crime d'agression.

En ce qui concerne le projet de Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, nous souhaitons souligner que le Bureau n'a pas encore présenté de rapport à ce sujet. Dans les prochaines semaines, des consultations informelles auront lieu entre les parties intéressées, afin de pouvoir présenter au Bureau un rapport illustrant le consensus obtenu par les États parties.

Élections

Les deux journées de la reprise de la quatrième session à New York seront consacrées à l'élection des juges et des membres du Comité du budget et des finances.

La période de nomination des juges et des membres du CBF allait du 18 juillet au 9 octobre 2005. Le 29 août, le Secrétariat a envoyé une note (ICC-ASP/4/SP/11) sur l'état d'avancement des nominations à mi-parcours. Conformément aux résolutions pertinentes en la matière, la période de nomination des juges a déjà été prolongée à deux reprises. La première prolongation expirait le 23 octobre et la deuxième prolongation se termine le 6 novembre. Ces annonces ont été faites auprès des États par courrier et publiées sur le site Internet (première prolongation : ICC-ASP/4/SP/15 du 10 octobre ; seconde prolongation : ICC-ASP/4/S/17 du 24 octobre 2005). Les nominations reçues avant ou après la période indiquée ne seront pas retenues.¹

La période de nomination des membres du CBF s'est, quant à elle, achevée le 9 octobre. Le Secrétariat a reçu six nominations pour les six postes à pourvoir. Une fois la période de nomination terminée, le Secrétariat fera parvenir aux États parties une note reprenant toutes les informations pertinentes concernant les nominations.

Bureau

En ce qui concerne l'élection des deux vice-présidents et des 18 membres du Bureau, des consultations sont en cours au sein des groupes régionaux, et nous espérons que la composition exacte du nouveau Bureau sera arrêtée avant l'ouverture de la quatrième session de l'Assemblée.

Comité du budget et des finances

La cinquième session du Comité du budget et des finances a eu lieu du 10 au 14 octobre 2005. Le rapport du Comité (ICC-ASP/4/27) est disponible sur le site Internet depuis le vendredi

¹ Des informations plus détaillées sur les candidats et sur une éventuelle prolongation de la période de nomination au-delà du 6 novembre sont disponibles sur <http://www.icc-cpi.int>, Assemblée des États parties.

21 octobre. Les États parties recevront un exemplaire papier accompagné d'un deuxième ensemble de documents.

Dans ce rapport, le CBF fait une série de recommandations à l'Assemblée. En ce qui concerne le projet de budget-programme pour 2006, le CBF recommande l'approbation des propositions budgétaires des Grands programmes I, IV et V, de la majorité de celles des Grands programmes II et III. Le Comité a également formulé des recommandations sur les incidences budgétaires à long terme du régime des pensions des juges, sur la proposition relative aux conditions d'emploi et de rémunération du Procureur et des procureurs adjoints et sur le projet de Code de conduite professionnelle des conseils.

De plus, le Comité approuve les recommandations de l'Audit externe, notamment sur le contrôle et l'organisation budgétaires, les transferts au sein des programmes, les modifications comptables et la mise en place d'un Bureau d'audit interne pleinement indépendant. Le Comité recommande également de faire du Plan stratégique de la Cour une priorité absolue.

En ce qui concerne les locaux permanents, le CBF prend acte du fait que la Cour n'attend pas de l'Assemblée qu'elle prenne une décision définitive à ce sujet lors de sa quatrième session. La Cour attend néanmoins :

- Des recommandations sur l'une des trois solutions concernant les locaux de la Cour ;
- Des commentaires sur les questions de financement ;
- Une prise de conscience des implications du calendrier ;
- Un soutien dans le cadre d'un travail d'organisation et de préparation indispensable.

Le CBF recommande que l'Assemblée étudie la constitution de comités d'experts sur les locaux de la Cour et sur leur financement.

Concernant la composition du CBF, nous prenons acte de la démission de Mme Inna Šteinbuka (Lettonie), suite à sa nomination il y a quelques semaines au poste de Directrice du Département

des statistiques économiques et régionales d'EUROSTAT. Mme Šteinbuka avait été élue pour un mandat de trois ans, avec date d'entrée en fonction au 21 avril 2005. Le Bureau doit étudier le meilleur moyen de pourvoir le poste laissé vacant.

Groupes de travail du Bureau

La quatrième réunion du groupe de travail de La Haye du Bureau de l'Assemblée des États parties aura lieu le mercredi 2 novembre 2005 de 9h30 à 13 heures au Ministère des affaires étrangères. Les invitations ont été envoyées à tous les États par courrier électronique le vendredi 21 octobre. La question des locaux permanents est à l'ordre du jour. Les versions électroniques des documents pertinents ont été envoyées aux États et sont également disponibles sur le site Internet.

Groupe de travail spécial sur le crime d'agression

Le Groupe de travail spécial sur le crime d'agression a mis en place un « groupe de travail virtuel » afin de poursuivre les discussions qui se sont tenues à Princeton du 13 au 15 juin 2005. Ce groupe est ouvert à tous les États intéressés. Vous trouverez dans votre dossier d'information la procédure à suivre pour faire partie de la liste des destinataires.

Système extranet de l'Assemblée des États parties

Le 2 septembre 2005, l'Assemblée a mis en place un système extranet. L'objectif est de permettre aux États parties d'accéder plus rapidement aux documents et de proposer un forum d'échange d'informations entre la Cour et les États parties. Les États parties peuvent accéder en temps réel aux principaux documents via les ambassades, les missions auprès de l'Organisation des Nations Unies et les ministères des finances, de la justice et des affaires étrangères. Nous sommes heureux de constater que les États parties utilisent fréquemment le système extranet de l'Assemblée. À ce jour, nous avons enregistré 228 visites. Il est fort probable que ce chiffre augmente au fur et à mesure que nous nous approcherons de la date de la prochaine session de l'Assemblée. L'utilisation de l'extranet devrait à long terme permettre de réduire les coûts d'impression, de

stockage et d'affranchissement des documents. Néanmoins, les États parties pourront toujours recevoir des copies papier de tous les documents dans la langue de leur choix.

Rappelons que la plupart des documents de l'Assemblée sont disponibles sur le site Internet de la Cour et qu'accessoirement, certains documents de l'Assemblée seront affichés sur l'extranet, lorsque, compte tenu de leur nature, le Comité du budget et des finances estimera nécessaire qu'ils soient révisés avant toute diffusion publique via Internet.